

Des projets pour 2024

Éclairage public

Enfin, nous annonçons avec quasi certitude que le remplacement de l'éclairage public dans le bourg devrait démarrer cette année ! Notre dossier est en phase d'étude technique par l'entreprise qu'a retenue TE46, maître d'ouvrage. Nous attendons le devis final, qui, avec un financement subventionné à 80%, devrait se situer autour de 20 000 € H.T

Château d'eau à Davalans

La mise en eau du nouveau réservoir a commencé le 11 janvier. Après les nécessaires inspections et vérifications, le raccordement au réseau a été effectué le 18 janvier et vous a peut-être privé d'eau un moment. Mais c'est chose faite et la démolition de l'ancien réservoir aura lieu entre la fin de ce mois et la mi-février. Le maître d'ouvrage, AQUARÉSO, l'entreprise TOUJA, mandataire des travaux et tous les intervenants ont tenu leurs engagements, merci à eux!

Défense incendie

Trois nouvelles bornes incendie vont être installées à Cap de Gat, Jouanery et Brunet par l'entreprise CAPRARO, avec le concours d'AQUARÉSO pour les branchements. Ceci afin de renforcer notre défense incendie. Ce projet de trois bornes, non éligible aux subventions, coûtera à la commune la somme de 10 800 €.

Loi Accélération des Énergies Renouvelables (AER)

En mars 2023 l'Assemblée Nationale a voté une nouvelle loi, n°2023-175, qui fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Cette loi donne le pouvoir de police aux communes concernant la détermination des zones aptes à accueillir des dispositifs d'énergies renouvelables. Ceci dans l'objectif de déployer progressivement de nouvelles technologies rendant la France plus autonome en matière d'énergie.

En juin 2023 la DDT du Lot a présenté cette loi, dite AER, d'accélération des énergies renouvelables, aux communes, avec pour date butoir le 31 décembre 2023. Il aurait fallu étudier les besoins, définir les zones, mener une enquête publique et débattre en conseil communautaire pour que soit rendu un travail cohérent à l'échelle du territoire. Tout cela en plus des dossiers courants, sans moyens techniques et financiers complémentaires, pour un projet ô combien important pour l'avenir ! Au lieu de proposer aide et coopération, l'État prévoyait de faire le choix de zonage à notre place, sans consultation! si le dossier n'était pas déposé dans les délais exigés...

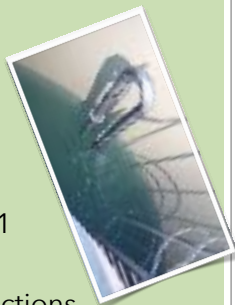
Or, en novembre 2023, le gouvernement prolonge ce délai, absurdement court, jusqu'en ... 2035! Aussi absurde, mais bien plus faisable! Entre temps, le CÉRÉMÉ, Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique, composé de scientifiques, juristes et experts dans la matière, a alerté les communes sur le fait que les menaces de nous imposer quoi que ce soit étaient vaines et que seule une délibération prise par le conseil municipal approuvant le zonage ferait autorité.

Votre conseil municipal prend très au sérieux les enjeux des énergies renouvelables et s'est déjà penché sur le sujet, depuis des mois. Cette année nous continuerons d'étudier la question, à partir des besoins actuels de la commune, mais aussi en considérant le diagnostic du PLUi, qui prend en compte l'estimation des besoins futurs. Nous tirerons bien sûr parti de l'expertise et des mises en garde d'organismes compétents.

Il a été porté à notre connaissance que des agriculteurs propriétaires de bois sur les parcelles en hauteur, près du château d'eau, ont déjà commencé à subir un démarchage agressif d'entreprises du secteur de l'éolien. La maire a également reçu des appels de cette nature, menaçants et, qui plus est, mensongers ! Attention donc à la pression des lobby qui servent les intérêts de grosses entreprises bien plus que ceux de nos territoires. Veillons à choisir les énergies qui répondront au mieux à nos besoins. Et n'oublions pas de penser « sobriété » - avant tout, même s'il ne s'agit pas de renoncer à bon nombre d'apports techniques ! Simplement, envisageons les moyens de faire autrement.

Sobriété et transition

La frugalité, le minimalisme, le low tech, le zéro déchet, la simplicité volontaire, la sobriété heureuse... nous croisons désormais ces termes ici ou là, de plus en plus souvent. Pour sobriété, la définition du dictionnaire Le Robert est "modération, réserve, dans un domaine quelconque ». Nous devons l'entendre aujourd'hui comme un ensemble de pratiques qui permettent de diminuer la demande d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles diverses. Souhaiter le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète et réfléchir à la nature et à l'étendue de nos besoins individuels, c'est déjà faire bouger les choses... À suivre.





janvier 2024

Horaires de permanences à la mairie

La mairie est ouverte au public aux heures suivantes :

- le lundi après-midi, de 14h à 17h
- le mardi matin, de 9h à 12h
- le jeudi matin, de 9h à 12h

Sites internet

Suivez les actualités et les projets de la commune.

www.marminiac.fr



Visitez également le site de la communauté de communes. Vous y trouverez des informations utiles pour votre quotidien.

www.cc-cazalssalviac.fr



Édito...

Des résolutions pour le nouvel an...

John Muir (1838-1914), écossais, naturaliste, botaniste, philosophe, berger, a passé toute sa vie adulte dans la Sierra Nevada et les montagnes de Californie. Appelé 'l'Homme des montagnes', il était l'un des pionniers engagés pour la préservation de la nature. Je le relis et me trouve, comme chaque fois, ressourcée, ébahie, plus que jamais déterminée à mener ma vie selon les valeurs que je tiens pour essentielle, vis à vis de notre planète. J'ai envie dans cet éditto de partager quelques citations avec vous :

« *Quelle glorieuse salutation le soleil donne aux montagnes!* »

Je souhaite que sous la même glorieuse lumière les êtres humains puissent faire davantage preuve d'ouverture, que les personnes écartées de la société puissent s'épanouir, grâce à la tolérance et à un regard fraternel qui accueille la différence, cherche à comprendre, à enrichir et s'enrichir. Je souhaite que la vie associative et le bénévolat fleurissent, car sans eux la France sombrerait.

« *Pas une opposition aveugle au progrès, mais une opposition au progrès aveugle...* »

J'entends continuer à apprendre tous les jours, j'entends procéder selon des conseils avisés et toujours mesurer les conséquences de mes actions. Pas d'éoliens à Marminiac ! Respectons notre environnement, l'avenir de nos enfants, la beauté. Et vive l'intelligence !

« *Des milliers de personnes fatiguées, nerveuses et trop civilisées commencent à découvrir qu'aller à la montagne, c'est rentrer chez soi; que la contrée sauvage est une nécessité...* »

C'est en 1901 que Muir a écrit ces lignes. Depuis des années, on constate ce phénomène dans nos campagnes. Je souhaite que cette redécouverte de la nature puisse se pérenniser et susciter toujours davantage d'actions nourrissant la biodiversité... dont l'humain fait partie.

Évidemment, l'utopie n'existe pas (hélas !), mais fortifiée de cette connaissance il se pourrait que j'évalue mieux les situations auxquelles je devrai faire face.

Je vous souhaite une belle année diverse, naturelle et épanouie. Bien à vous !

Rachel French

Contacts utiles :

Secrétariat de mairie : 05 65 22 83 39 – marminiac@orange.fr

Maire : Rachel FRENCH -- 06 98 17 81 63

Première Adjointe : Sabine PEYRIÉ – 06 08 24 48 33

Communauté de communes Cazals-Salviac : 05 65 41 62 40

www.cc-cazalssalviac.fr

Offices de tourisme Cazals-Salviac : 05 65 37 02 63 // 05 65 22 88 88

Recensement

Lors du dernier recensement, en 2021, Marminiac comptait 362 habitants. Dans deux ans environ, nous saurons quel chiffre nous donne le recensement en cours. C'est le temps qu'il faut pour que les données soient triées par l'INSEE, transformées en statistiques et restituées, commune par commune. Cette année, Claudine Galiacy officie en temps qu'agent recenseur et les données qu'elle aura recueillies seront saisies en mairie avant d'être transmises à l'Insee. Le recensement par internet est la solution la plus simple et la plus rapide, mais Claudine prendra le temps de remplir les questionnaires papier pour toutes celles et tous ceux qui ne manient pas facilement cet outil. Quelle que soit la méthode, votre coopération est évidemment indispensable au bon déroulement de la collecte des informations, notamment parce que la date de restitution globale des informations est impérative.



Atchoum - transport solidaire... à vos souhaits !

Les communautés de communes Quercy Bouriane et Cazals-Salviac ont signé une convention avec l'association de transport solidaire Atchoum. Il s'agit d'une forme de covoiturage solidaire, dont l'objectif est de palier au manque de mobilité en milieu rural. Cette association fonctionne depuis 2017 sur plus de la moitié de la France et nous pouvons désormais bénéficier, chez nous, de ce nouveau service de proximité.

Par téléphone ou sur la plate-forme numérique mise au point par Atchoum, vous pouvez faire une demande de trajet. Si un conducteur inscrit sur Atchoum fait ce trajet, vous serez tous deux prévenus. Dès lors qu'une destination est commune, pourquoi ne pas partager ses trajets lorsque l'on se rend au supermarché, au travail, chez le médecin, d'une façon tout à fait régulière ou pas, du moment que l'on prévient la plate-forme au moins 48h en avance?

Pour le conducteur comme pour vous, le prix de la course est calculé sur la base de 0,32€ le kilomètre. Vous êtes informé.e par téléphone du montant de votre participation aux frais de déplacement et votre conducteur en est avisé par mail. Il n'y a pas d'échange d'argent dans le véhicule, vous réalisez le règlement, soit en donnant des tickets que vous aurez achetés auprès d'Atchoum et reçus par la poste, soit avec votre carte bancaire, via internet sur la plate-forme Atchoum. La somme due est versée intégralement au conducteur solidaire qui touchera, en plus un forfait pour le déplacement. La plateforme ne prélève aucune commission.

Le service d'appel est gratuit et personnalisé - vous aurez toujours la même personne en ligne, qui gère les demandes pour les deux communautés de communes. Les collectivités paient les frais du standard et le tout est subventionné par la Région Occitanie. La communication avec le standard est au prix d'une communication locale. On peut également appeler directement le standard d'Atchoum.

Dans ce dispositif, vous l'aurez compris, l'essentiel c'est le conducteur! C'est aussi la solidarité. Alors, conducteurs solidaires, inscrivez-vous sur la plate-forme Atchoum, c'est très simple. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de la mairie ou des maisons France Services de Cazals et de Salviac. Passagers et conducteurs solidaires peuvent s'inscrire sur le site web <https://www.atchoum.eu/> ou par téléphone au **0 806 110 444**.

Réouverture du marché

Le 2 février prochain, le marché de Marminiac reprendra son rythme hebdomadaire et sa place sous la halle. Chandeleur oblige, la réouverture sera festive, avec stand de jeux d'extérieur, crêpes, vin et jus de pommes chaud, quelques nouveaux producteurs invités pour l'occasion, un espace de maquillage pour enfants... Les producteurs habituels seront là et vous invitent à venir nombreux ce vendredi là, comme les suivants.

Les projets du pré Lacoste

La mairie poursuit son projet de transformation du Pré Lacoste en un espace commun de loisir et de détente. Sous les recommandations de Gérard Delbreil, nous consacrerons une demi-journée à tailler les arbres fruitiers, plantés il y a deux ans maintenant. Il faudra sans doute attendre le petit redoux que nous connaissons souvent mi-février pour éviter la pluie et le gel. Idem pour la préparation des dalles qui recevront les bancs, les tables de ping-pong et de pique-nique, le portique et la balançoire.

Toutes les bonnes volontés sont attendues pour faire avancer ce projet et partager ces moments toujours très conviviaux. Vous pouvez signaler votre intérêt à Sandrine, en mairie, et dès qu'une date sera fixée nous vous appellerons. Que vous disposiez d'une ou quelques heures, ce sera toujours bien, l'essentiel étant que chacun participe à sa mesure et que l'effort soit partagé!

Acquisition de la Maison Moles

En décembre la commune a signé l'acte authentique pour l'acquisition de la maison MOLES, anciennement crêperie devenue boîte de nuit avant de fermer ses portes il y a de très nombreuses années.

La maison appartient maintenant à la commune, achetée pour la somme de 50 000 €. La partie grange qui donne sur la route des Moulins est destinée à devenir l'atelier municipal et remplacera celui de la maison Garry. Mais avant, il y a des travaux! Et notamment la réfection du toit, que nous ne mettrons pas en œuvre avant d'avoir reçu l'étude de faisabilité demandée à TE46 pour des panneaux photovoltaïques.

Pour ce qui est de la maison, l'idée actuelle c'est qu'elle comporte, à terme, des logements qui permettront d'accueillir de nouveaux habitants à Marminiac.

Projet de l'ancienne «épicerie Belmon»

Passant des idées aux plans, puis des devis au plan de financement, le projet de réhabilitation a bien avancé. Les dossiers pour les aides financières auprès de l'État, de la Région Occitanie, du Département et de la Communauté de communes Cazals-Salviac ont été déposés. Nous sommes dans l'attente des réponses.

Le rez-de-chaussée, le Bocal, sera rénové et à l'étage, un logement confortable permettra d'accueillir une famille.

On marche sur la tête

Mouvement agricole de dénonciation

En décembre dernier la France a ressenti un petit secouement et les panneaux des villages se sont tournés à l'envers ! Marminiac n'a pas été épargné, et on a très vite compris qu'il s'agissait d'une initiative des agriculteurs, visant à dénoncer la lourdeur administrative à laquelle ils doivent faire face, en France.

Concernant la majorité de nos services publics, le vis à vis avec un conseiller attitré a été remplacé par un échange téléphonique avec un employé de plateforme. Plus question d'avoir la même personne d'une fois sur l'autre, ce qui oblige à recommencer, tout re-expliquer, gaspiller son temps. Alors que souvent tout a été enregistré et rendu en principe accessible par le service, il faut reprendre à zéro. L'appauvrissement des échanges interpersonnels, au profit du temps passé avec des machines ne cesse pas... On a l'impression de marcher sur la tête !

En Occitanie un grand nombre d'emplois est généré par l'agriculture et pourtant, la plupart des agriculteurs propriétaires ne touche pas le SMIC...

Malgré les promesses, les aides au financement d'installation de l'État peinent à arriver, tandis que, du côté des banques, les pénalités tombent dès que l'argent tarde à arriver sur les comptes.

Alors espérons que quelques graines de bon sens sortiront du retournement de nos panneaux et pourront se répandre dans les territoires ruraux auxquels nous tenons tant!

Découvrons la CIMADE – Lettre ouverte

Fondée en 1939, La Cimade, d'envergure nationale, est une association loi 1901, de solidarité active envers les personnes opprimées et exploitées. Dans un contexte d'hostilité fréquente à l'égard des personnes exilées, la Cimade défend la dignité et les droits de chacun.e, quelles que soient ses origines, sa situation, ses convictions. Elle se bat contre la xénophobie, le racisme et contre toute forme de discrimination. Cette année encore, le festival Migrant'scène qu'elle a proposé, entre Cahors et nos salles de spectacles ou nos bibliothèques locales, a offert un programme qui invite à bousculer nos représentations sur les personnes étrangères, à se mobiliser contre les stéréotypes et les préjugés. Ce festival est fait de cinéma, de lectures publiques, de théâtre, d'interventions d'hommes et de femmes impliquées... Il rassemble, questionne, permet d'échanger et d'envisager une société plus juste, un monde plus humain, en suggérant de commencer par agir chez nous, autour de nous, dans nos quartiers, dans nos villages.

En ce début d'année, où nous nous souhaitons des vœux de bonheur, d'amour et de santé, mais où des conflits mettent à la rue, par le monde, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, souhaitons à Marminiac de rester, envers et contre tout, une terre d'accueil et d'ouverture, de partage et de solidarité.

Anne Joubert

Suite à un affichage anonyme, raciste et xénophobe, appelant littéralement au meurtre d'une population dénommée, une procédure a été ouverte immédiatement

par le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Cahors, alerté par la Cimade et la mairie de Marminiac.



Le mot

Le Bocal

Le Bocal souhaite à toutes et tous une belle année de partage et propose son nouvel agenda. Pour dates essentielles, celle du repas des Marminiacois, le 24 mars, de la fête de la musique le 21 Juin, du vide-grenier le 21 juillet. Et tous les mercredis soirs à la salle des fêtes, Luuk propose des cours de danses du monde. On y danse beaucoup, on y rit énormément, l'ambiance est formidable!

Le 3 février prochain, à la mairie (1er étage), réunion à 10h, ouverte à tous. L'agenda sera probablement enrichi de projets, au gré de vos nouvelles idées. À suivre donc...

Permanences de l'association tous les mercredis de 10 à 12h, au Bocal.

Vous pouvez soutenir l'association par votre adhésion et ainsi faire partie du groupe WhatsApp pour mieux partager, s'informer, s'entraider.



La musique au coin de la rue

Avec ses 93 élèves cette année, le nombre d'inscrits a presque doublé à la rentrée 2023. Cette petite école de musique attire beaucoup de jeunes et quelques moins jeunes aussi, de tous les coins de notre communauté de communes, même au-delà. Outre les cours de musique dispensés, l'école a mené des actions avec Les Ateliers des Arques en 2023, mais aussi, a invité les habitants de Marminiac à faire une balade musicale à Boissierette au rythme de la musique traditionnelle, puis à danser lors d'un 1^{er} octobre très festif.



Un grand merci à l'association le Bocal, qui a prêté main forte à l'école de musique pour la logistique de cette journée de fête.

On parle de nouvelles fêtes, à l'école, sous d'autres formats, pour renouveler ces moments joyeux. Les musiciens en herbe feront une déambulation à

Gourdon le 3 avril à l'occasion de Pâques; proposeront un gala au Jardin Bourian le 16 juin et clôtureront leur année musicale avec quelques participations à la fête de la musique, tant attendue à Marminiac, le 21 juin.

Bravo à cette merveilleuse association pour le dynamisme qu'elle insuffle, pour le bonheur de tous.



Bitter Sweet

Le groupe poursuit son chemin dans un certain renouveau pour cette saison 2024. Le répertoire toujours basé sur le rock, s'enrichit de quelques titres. Bitter Sweet se produira, à l'image de l'année passée, dans la région et, nous l'espérons, pour votre plus grand plaisir.

Cours de danses folkloriques

À la salle des fêtes le mercredi, 20h, Luuk invite à pratiquer les danses du monde qu'il a dansée de façon professionnelle. Pour adultes, les cours sont très dynamiques et ces soirées vous permettront de garder la forme, et de partager une ambiance extrêmement conviviale. Pas besoin de connaissances en danse, ni d'expérience. Luuk a une patience et une gentillesse sans fin et les participants vous accueilleront les bras ouverts. « Olé ! »

Le Sidéral

En 2023, un grand chantier de nettoyage aux Limoges a eu lieu en août, avec plus de cinquante bénévoles venus de France, d'Italie, de Suisse, de Belgique, de Grande Bretagne... Les gravures, sculptures, collages, enregistrements ont fait le tour de France en diverses expositions en 2023.

En 2024, Le Sidéral vous propose un « week-end de folie » du 8 au 12 mai. Théâtre, cinéma, conférences, expositions et visites du site. Tout sera dévoilé dans le programme bientôt.

www.lesideral.org

des associations

Musique en Bouriane

2023 aura été une année de renaissance pour l'association. Après la disparition du Président fondateur Michel BELLOT en 2022 et le départ de son successeur Jean MOUREAU, l'organisation a été modifiée en association « collégiale ».

Depuis le mois de mai 2023, un Conseil d'Administration de neuf à douze membres fixe les orientations et trois co-Présidents assurent la gestion quotidienne.

Depuis cette date, deux concerts ont été organisés : le 23 septembre en l'église Saint Laurent des Arques avec Les Passions Orchestre Baroque de Montauban et le 19 novembre à Cazals, en l'église Notre Dame de l'Assomption, avec l'Orchestre de la Crise. Un public nombreux et enthousiaste a applaudi les musiciens qui ont interprété principalement des œuvres classiques, et quelques mélodies plus récentes.

Pour 2024, Musique en Bouriane organisera, comme par le passé, un Festival, le week-end des 30, 31 août, et le 1^{er} septembre. Le vendredi, en l'église de Cazals, avec le Quatuor Métamorphoses, le samedi en l'église des Arques, avec le Trio Helen Linden et le dimanche avec le trio Vermeeren en l'église de Marminiac.

Tous ces concerts, interprétés par des musiciens professionnels de grand talent, sont à noter sur l'agenda de tous les mélomanes.

Des nouvelles de l'Atelier Danse de Marminiac

Depuis plus de trente ans maintenant, le village de Marminiac voit aller et venir les danseuses et danseurs pour leurs cours hebdomadaires.

Grâce au travail passionné de Elsa et Gazi Martinez, les deux professeurs, le succès est au rendez-vous.

Chaque semaine, plus de 120 enfants sont accueillis dans les huit cours proposés de Modern'Jazz et de Hip-Hop.

En plus des cours hebdomadaires, les jeunes danseuses et danseurs de hip-hop et de break-dance, participent régulièrement à des compétitions (Battle) dans toute la région. De nombreux élèves de l'Atelier se distinguent lors de ces manifestations et ont accédé à une très estimable reconnaissance.



Mais le moment de l'année attendu par tous avec impatience est le fameux **GALA DE FIN D'ANNÉE ! Samedi 22 juin 2024**, il aura lieu comme chaque année à Gindou, dans la salle de l'Arsenic.

C'est le moment, pour les familles et les amis de l'Atelier, d'apprécier le travail réalisé, par nos enfants et nos jeunes qui, l'espace d'une soirée sont sur le devant de la scène, pour le plus grand bonheur des spectateurs.

Pour patienter, nous vous invitons à regarder les vidéos des spectacles des années passées et les vidéos de performances réalisées lors des Battle, sur notre chaîne YouTube ADM Marminiac (<https://www.youtube.com/@admmarminiac8>).

Merci à tous les marminiacois pour leur soutien et leurs encouragements.

La Pétanque Marminiacoise

On se dépense moins, certes, à la pétanque, qui ne demande pas la même énergie que la danse. Et heureusement qu'il y a le choix pour tout le monde !

Pendant les belles soirées d'été en 2023, on a de nouveau entendu le claquement des boules et les rires des joueurs venus passer un bon moment et goûter la fameuse soupe au fromage !

Merci aux bénévoles pour leur investissement et toute l'organisation.



Des projets pour 2024

Eclairage public



Enfin, nous annonçons avec quasi certitude que le remplacement de l'éclairage public dans le bourg devrait démarrer cette année ! Notre dossier est en phase d'étude technique par l'entreprise qu'a retenue TE46, maître d'ouvrage. Nous attendons le devis final, qui, avec un financement subventionné à 80%, devrait se situer autour de 20 000 € H.T

Château d'eau à Davalans

La mise en eau du nouveau réservoir a commencé le 11 janvier. Après les nécessaires inspections et vérifications, le raccordement au réseau a été effectué le 18 janvier et vous a peut-être privé d'eau un moment. Mais c'est chose faite et la démolition de l'ancien réservoir aura lieu entre la fin de ce mois et la mi-février. Le maître d'ouvrage, AQUARÉSO, l'entreprise TOUJA, mandataire des travaux et tous les intervenants ont tenu leurs engagements, merci à eux!



Défense incendie

Trois nouvelles bornes incendie vont être installées à Cap de Gat, Jouanery et Brunet par l'entreprise CAPRARO, avec le concours d'AQUARÉSO pour les branchements. Ceci afin de renforcer notre défense incendie. Ce projet de trois bornes, non éligible aux subventions, coûtera à la commune la somme de 10 800 €.



Loi Accélération des Énergies Renouvelables (AER)

En mars 2023 l'Assemblée Nationale a voté une nouvelle loi, n°2023-175, qui fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Cette loi donne le pouvoir de police aux communes concernant la détermination des zones aptes à accueillir des dispositifs d'énergies renouvelables. Ceci dans l'objectif de déployer progressivement de nouvelles technologies rendant la France plus autonome en matière d'énergie.



En juin 2023 la DDT du Lot a présenté cette loi, dite AER, d'accélération des énergies renouvelables, aux communes, avec pour date butoir le 31 décembre 2023. Il aurait fallu étudier les besoins, définir les zones, mener une enquête publique et débattre en conseil communautaire pour que soit rendu un travail cohérent à l'échelle du territoire. Tout cela en plus des dossiers courants, sans moyens techniques et financiers complémentaires, pour un projet ô combien important pour l'avenir ! Au lieu de proposer aide et coopération, l'État prévoyait de faire le choix de zonage à notre place, sans consultation! si le dossier n'était pas déposé dans les délais exigés...

Or, en novembre 2023, le gouvernement prolonge ce délai, absurdement court, jusqu'en ... 2035! Aussi absurde, mais bien plus faisable! Entre temps, le CÉRÉMÉ, Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique, composé de scientifiques, juristes et experts dans la matière, a alerté les communes sur le fait que les menaces de nous imposer quoi que ce soit étaient vaines et que seule une délibération prise par le conseil municipal approuvant le zonage ferait autorité.

Votre conseil municipal prend très au sérieux les enjeux des énergies renouvelables et s'est déjà penché sur le sujet, depuis des mois. Cette année nous continuerons d'étudier la question, à partir des besoins actuels de la commune, mais aussi en considérant le diagnostic du PLUi, qui prend en compte l'estimation des besoins futurs. Nous tirerons bien sûr parti de l'expertise et des mises en garde d'organismes compétents.

Il a été porté à notre connaissance que des agriculteurs propriétaires de bois sur les parcelles en hauteur, près du château d'eau, ont déjà commencé à subir un démarchage agressif d'entreprises du secteur de l'éolien. La maire a également reçu des appels de cette nature, menaçants et, qui plus est, mensongers ! Attention donc à la pression des lobby qui servent les intérêts de grosses entreprises bien plus que ceux de nos territoires. Veillons à choisir les énergies qui répondront au mieux à nos besoins. Et n'oublions pas de penser « sobriété » - avant tout, même s'il ne s'agit pas de renoncer à bon nombre d'apports techniques ! Simplement, envisageons les moyens de faire autrement.

Sobriété et transition

La frugalité, le minimalisme, le low tech, le zéro déchet, la simplicité volontaire, la sobriété heureuse... nous croisons désormais ces termes ici ou là, de plus en plus souvent. Pour sobriété, la définition du dictionnaire Le Robert est "modération, réserve, dans un domaine quelconque ». Nous devons l'entendre aujourd'hui comme un ensemble de pratiques qui permettent de diminuer la demande d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles diverses. Souhaiter le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète et réfléchir à la nature et à l'étendue de nos besoins individuels, c'est déjà faire bouger les choses... À suivre.